

«Ce pesticide peut exposer la population par l'alimentation»

par APOLLINE LE ROMANSER

La réintroduction à titre dérogatoire de l'acétamipride, un néonicotinoïde autorisé en Europe mais interdit en France, c'est ce que prévoit la loi Duplomb, adoptée le 8 juillet à l'Assemblée nationale. Une pétition s'opposant au texte a atteint le million de signatures en seulement dix jours. Son instigatrice, Eléonore Pattery, étudiante de 23 ans, y dénonce une «attaque frontale contre la santé publique, la biodiversité». C'est aussi la position de nombreuses associations, dont Alerte des médecins sur les pesticides. Son président, le Dr Pierre-Michel Périnaud, généraliste à Limoges, revient pour Libération sur les risques liés à cet insecticide.

Depuis quand votre association a commencé à s'y intéresser ?

On a commencé à s'y intéresser il y a quelques mois, quand on a vu la loi qui se préparait. De très bonnes tribunes avaient été publiées sur la biodiversité, mais pas grand-chose sur la santé humaine. Or ce sujet est au cœur de notre association, depuis sa création en 2013. Au départ, elle était locale, à Limoges, pour soutenir les riverains inquiets des risques de l'utilisation des pesticides dans les pommeraies. Nous avons rapidement été contactés par des collègues partout en France, y compris des Antilles.

En une douzaine d'années, on a vu le climat se détériorer. A nos débuts, on sentait que la transition agroécologique était actée – certes, pas assez vite. Mais il y a un retour en arrière depuis cinq six ans, avec l'effondrement du soutien au bio, la mise au pas de l'Office français de la biodiversité. Et maintenant la loi Duplomb.

Quel regard portez-vous sur la pétition qui a atteint le million de signatures ?

On s'en réjouit. Elle devrait permettre d'ouvrir un débat qui n'a pas eu lieu à l'Assemblée nationale. C'est l'occasion de reconsidérer certains arguments et de se pencher sur les failles dans les autorisations de mise sur le marché de substances chimiques. Le fait que cette pétition ait pris autant d'ampleur en une dizaine de jours montre l'impact que cette loi a pour toute la société. On sentait, au niveau associatif, l'intérêt général pour ces questions. Là, c'est éclatant. Ça nous rend optimiste. Audelà de reconsidérer la loi Duplomb, j'espère que les députés vont réfléchir sur ce sujet et agir en conséquence. Qu'est-ce qui vous alerte dans ce texte ? Un ensemble d'éléments nous semblent indéfendables. On fait l'impasse sur les données de l'impact sur la biodiversité de l'Inrae, de celles sur la santé humaine de l'Inserm. Et surtout, le texte permet la réintroduction de l'acétamipride. L'Efsa [l'autorité européenne chargée d'autoriser la mise sur le marché de ces produits, ndlr] a écrit dans son avis de 2013 que la non-toxicité neurodéveloppementale du néonicotinoïde [potentiellement subie par le cerveau des fœtus lors de leur formation et qui est un critère d'exclusion] n'était pas suffisamment documentée par l'industriel et qu'une autre étude devait être menée. Elle a réécrit la même chose en 2022. Rien ne s'est passé. Mais le produit est quand même autorisé. L'Efsa a une position ambiguë, les industriels s'en servent : pour eux, si un produit est

autorisé, c'est qu'il n'y a pas de danger. Or c'est un raccourci. Dans le même temps, les Etats n'obligent pas le fabricant à amener les preuves qui lui sont demandées.

Que dit la science aujourd'hui sur les risques de l'acétamipride sur la santé humaine ?

La littérature montre des effets plus que suspectés sur le neurodéveloppement de l'enfant. Des travaux sur des rats ont décrit un lien entre l'exposition à l'acétamipride et des anomalies morphologiques sur leur appareil reproducteur. D'autres ont montré qu'il peut passer la barrière placentaire et, ensuite, celle entre le sang et l'encéphale. Une étude chinoise de 2019 a fait le lien entre l'exposition à plusieurs néonicotinoïdes pendant la grossesse et le poids de naissance : un dérivé de l'acétamipride était retrouvé à un taux plus élevé chez les bébés qui avaient un retard de croissance.

Au-delà des effets neurotoxiques, une étude assez probante a mis en évidence une suspicion de perturbation endocrinienne. Pour nous, rien ne prouve que l'acétamipride serait moins dangereux que les autres néonicotinoïdes, c'est un argument des industriels. Il est considéré comme très persistant dans l'eau donc il peut aussi contaminer les sols... et ainsi exposer peu à peu l'ensemble de la population, par l'alimentation.

Recueilli par APOLLINE LE ROMANSER